

Note sur l'organisation de la FCPE 31 pour la saisie informatique des adhésions et des bureaux

1) L'adhésion

IMPORTANT : La FCPE n'est pas une association familiale. L'adhésion est donc individuelle.

	2019-2020		2020-2021	
	Base	Soutien	Base	Soutien
Part locale	3.20	10	3.20	10
Part départementale	5.45	10.65	5.45	10.65
Part nationale	6	6	6	6
Revue des parents	4	4	4	4
Total	18.65 €	30.65 €	18.65 €	30.65 €

L'adhésion se divise comme suit :

- la part locale, pour le fonctionnement du conseil local ;
- la part départementale, pour le fonctionnement du conseil départemental ;
- la part nationale, pour le fonctionnement de la fédération nationale ;
- l'abonnement à la revue des parents est facultatif. Son tarif couvre à 100% les frais d'édition et de distribution.

2) Reversement des adhésions et parts locales

Vous nous transmettez les bulletins d'adhésion accompagnés du bordereau de reversement des adhésions complété et du règlement (associations : un chèque de reversement – sections : tous les chèques).

- **Conseils locaux association :** vous reversez à la FCPE 31 le montant des adhésions, déduction faite des parts locales. Pour les adhésions reçues directement à la FCPE 31 : nous vous reversons par chèque les parts locales.
- **Conseils locaux section :** vous reversez à la FCPE 31 l'intégralité du montant des cotisations, le montant de vos parts locales est reporté sur votre ligne budgétaire gérée par la FCPE 31. Pour les adhésions reçues directement à la FCPE 31 : les parts locales sont également reportées sur votre ligne budgétaire.

3) Saisie des adhésions

Chaque bulletin d'adhésion est enregistré dans le logiciel national de la FCPE centralisant les adhésions de tous les départements. C'est à partir de cette base de données que se font les envois des revues et des newsletters nationales.

Les bulletins d'adhésions sont saisis par ordre d'arrivée à la FCPE 31. Nous vous conseillons donc, pour ne pas pénaliser vos adhérents, de nous transmettre les bulletins d'adhésion le plus rapidement possible et de faire plusieurs envois.

Vous recevrez la liste de vos adhérents par mail à l'adresse principale du conseil local après leur saisie.

Pour une information exacte concernant chaque famille adhérente, il est **INDISPENSABLE** de renseigner lisiblement et en lettres capitales tous les champs du formulaire (coordonnées, informations sur les enfants, établissements fréquentés...).

4) Saisie des bureaux des conseils locaux

Après l'élection du bureau de votre conseil local, il est impératif de nous adresser au plus tôt la feuille de composition du bureau.

L'adhésion étant individuelle, si les deux parents exercent une responsabilité au sein du conseil local, chaque parent doit adhérer.

À NOTER : Pour les membres du bureau adhérent dans un autre conseil local, merci de nous préciser lequel (nous vous conseillons toutefois d'adhérer de préférence dans le conseil local où vous exercez des responsabilités).

Attention : Les personnes qui ne sont pas adhérentes à la FCPE ne peuvent pas avoir de responsabilités au sein du bureau d'un conseil local.

5) Reçus fiscaux

Les reçus fiscaux sont envoyés par mail à l'adresse principale du conseil local FCPE. Pour information, les justificatifs pour les réductions d'impôt pour les dons aux associations reconnues d'utilité publique ne sont plus à joindre à la déclaration d'impôt mais sont à conserver 3 ans en cas d'un éventuel contrôle.

6) Transfert des adhésions à la FCPE nationale

Les adhésions sont transférées au siège national par la FCPE, c'est elle qui reverse la part nationale collectée auprès des conseils locaux. La fédération nationale se charge du routage pour l'envoi des revues aux adhérents.

Rentrée 2020

Lancement de l'adhésion en ligne

Nous avons le plaisir de vous annoncer officiellement le lancement de l'adhésion en ligne à la FCPE pour cette rentrée 2020/2021 !



Afin d'adhérer en ligne, 2 possibilités :

- Via notre site Internet : www.fcpe31.org



- Via le site dédié : <https://www.fcpe-adhesion.fr/031/adhesion>



En pratique

- **Pour une nouvelle adhésion** : complétez vos coordonnées, renseignez les informations relatives au(x) enfant(s), choisissez le niveau d'adhésion et réglez le montant.
- **Pour un renouvellement d'adhésion** : le site vous propose de mettre à jour votre mot de passe afin de vous connecter à votre espace adhérent, de modifier votre « fiche adhérent » et de choisir et régler votre cotisation annuelle à la FCPE.

Attention, le conseil local principal (association/section FCPE locale à laquelle la part locale sera reversée) est déterminé selon l'établissement du 1er enfant saisi à l'étape « enfants ».

Nous vous rappelons que l'adhésion à la FCPE est individuelle et non familiale. Dans le cas où les deux parents exercent une responsabilité au sein du conseil local, chaque parent doit adhérer.

Informations aux conseils locaux - Reversement des parts locales et transmission des listes d'adhérents

Les adhésions en ligne sont directement enregistrées dans le logiciel national de gestion des adhésions « FCPE-adhésion » (il s'agit du logiciel que nous utilisons déjà pour saisir manuellement les adhésions papier que vous nous adressez et dans lequel sont importées les adhésions du logiciel de gestion des « Bourses aux fournitures »).

Les règlements des adhésions se font par chaque adhérent auprès du prestataire HiPay et sont centralisés sur le compte de la FCPE 31.

La FCPE 31 vous restituera par la suite votre part locale.

La FCPE 31 vous communiquera régulièrement entre septembre et décembre vos listes d'adhérents en ligne puis sur simple demande à partir de janvier.